



Les éco-délégués

Qu'est-ce qu'un éco-délégué ?

Un éco-délégué est un élève de collège ou de lycée élu pour un an par ses camarades pour représenter leurs attentes en termes de développement durable. Les éco-délégués élus travaillent en collaboration avec plusieurs référents de leur établissement (professeurs, chef d'établissement, gestionnaire, conseillers principaux d'éducation...).

Quel est le rôle d'un éco-délégué ?

Le rôle de l'éco-délégué est d'informer et sensibiliser ses camarades sur des problématiques liées au développement durable en les impliquant dans des projets pour lutter contre le changement climatique. Il est d'abord le représentant de ses camarades avant d'être un acteur : il ne met pas en place des actions tout seul mais motive ses camarades à agir avec lui.

Les 4 missions essentielles de l'éco-délégué :

L'éco-délégué a un rôle clé pour permettre à son collège de réaliser des actions écoresponsables. Il devient à la fois :

- Un relai de connaissances, d'informations, d'actualités auprès de ses camarades. Il transmet les idées des élèves aux instances du collège et il informe les classes des projets auxquels elles peuvent s'associer.
- Un ambassadeur en représentant ses camarades lors de différentes réunions. Il représente aussi son collège lors d'événements locaux, régionaux ou nationaux.
- Un décideur et un moteur dans la mise en place d'actions. Il informe tous ces camarades grâce à des campagnes de communication (affiches, articles dans le journal du collège, articles pour le blog ou le site internet du collège, transmission d'information sur les réseaux sociaux...).
- Un garant des actions menées en participant aux enquêtes et aux évaluations des projets.

À qui s'adresse-t-il ?

